

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_2_4

Objet : D.E.T.R. 2023 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

VOTE

UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Christophe AGARD à Mme Myriam SEILER

Mme Marie-Aude MESTRE à M. Denis PALMERINI

Mme Christine VALLET à Mme Carine WECKERLIN

Mme Noura MERZOUGUI à Mme Silvia BARATA

Absents : Mme Céline DELOUS et M. Charly BARBAROUX

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

D.E.T.R. 2023 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée sur la possibilité à la commune de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023.

L'une des catégories d'opérations éligibles est « équipements scolaires et péri-scolaires du premier degré ».

Monsieur le Maire expose que cette aide financière serait particulièrement intéressante pour permettre à la commune de réaliser les opérations suivantes :

DESIGNATION DES TRAVAUX	COUT HT
Groupe scolaire Paul Doumer : Acquisition de mobilier (banc, tabourets, tables pliantes) Acquisition d'un réfrigérateur Acquisition de jeu en bois (cuisine, tabourets et tables)	2 714.99
Groupe scolaire Pomme de Pin : Acquisition de deux destructeurs de documents Acquisition de mobilier (armoires et piste graphique réglable). Acquisition d'un filet de sécurité antichute	3 872.60
TOTAL	6 587.59

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023 à hauteur de 70 % du montant hors taxes des équipements précités, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Taux	Montant HT
Etat (DETR 2023)	70 %	4 611.31
Commune	30 %	1 976.28
	TOTAL	6 587.59

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, une subvention pour les opérations citées ci-dessus à hauteur de 70 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

